

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240111-006

	Service	Affaires scolaires	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - Fournitures
Objet	Fourniture de pains pour la cuisine centrale		
Numéro	Accord-cadre N° 2024F01		
Attributaire	DAVID BOUTAL		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.2122-8 et R.2162-13 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder à la fourniture de pains pour la cuisine centrale ;

Décide,

Article 1 : De conclure l'accord-cadre 2024F01 avec :

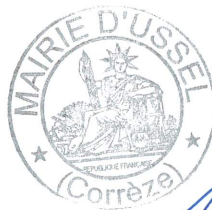
David BOUTAL – 103 Avenue Carnot – 19200 USSEL.

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Il est reconductible tous les ans à la date anniversaire et jusqu'au 30/08/2026.

Article 3 : Le seuil maximum HT de l'accord-cadre sur la durée totale est fixé à 35.000 €.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 janvier 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE